

Intégration des associations impactant le règlement graphique:  
- Examen approuvé le 2 mars 2022  
- Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022  
- Révision algèbre n°1 approuvée le 1 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2026 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,  
Giles CLÉMENT

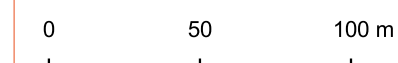


1bis, rue Nicéphore Niepce  
45700 VILLEMANDIEUR  
Tel : 02.38.89.87.79  
Mail : urbanisme@terr-am.fr



22, Avenue de la Sablière  
41250 BRACIEUX  
Tel : 02.54.46.53.80  
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/2500



Source :  
DGI - Cadastre  
Droits réservés - 2025

- Délimitation de zone
- Ub - Zone urbaine patrimoniale
  - Ub - Zone urbaine périphérique des coeurs de ville des pôles relais
  - Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
  - Uet - Secteur touristique à Bracieux
  - Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
  - Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
  - Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
  - Up - Zone urbaine paysagère
  - AU - Zone de développement urbain
  - AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
  - AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
  - AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
  - AUMs - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
  - AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique
  - AUthg - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golffiques
  - AUhtg - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
  - A - Zone à vocation agricole
  - Ap - Secteur agricole paysager
  - N - Zone naturelle
  - Nc - Secteur de château
  - Nch - Secteur du domaine national de Chambord
  - Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
  - Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bords"
  - Nj - Secteur de jardin
  - Nl - Secteur naturel de loisirs

- Qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - ▨ Espace boisé classé (L. 113-2, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)
  - ▨ Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - ▨ Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
  - ▨ Secteur d'aléa inondation

- Mixité fonctionnelle
- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
  - ▨ Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
  - ▨ Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - ▨ Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
  - ▨ Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
  - ▨ Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
  - ▨ Secteur d'aléa inondation

- Éléments cadastraux
- Surface bâtie
  - ▭ Limite parcellaire
  - ▨ Emprise de cimetière
  - Surface en eau
  - + + Limite Communale

